

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

JEUDI 28 AOÛT 2014

Étaient présents : JM. SCHIBER - C. TARY - ML. HAAZ - JM. JAVAUX - A. KEUSCH - B. SAUVAGE - L. L'HERITIER - P. VALLI - R. DEVOILLE - M. PERNOT - B. FOLLEY - C. CLEMENCELLE - L. PORTA.

Absents excusés : C. FIEUTELOT - JP. CREUSOT

Secrétaire de séance : Mme Lucie L'HERITIER

Le Maire ouvre la séance à 20 h 00

Communication

Le maire rappelle les principales réunions qui se sont tenues courant des mois de juillet et août. Ensuite chaque adjoint délégué fait un compte-rendu des réunions des commissions dont il a la charge.

Convention de partenariat avec la Ligue FOL 70 pour la gestion et l'animation du Centre d'accueil éducatif de Frotey-lès-Vesoul

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention conclue entre la Commune et la Ligue FOL 70, pour la gestion et l'animation du centre d'accueil de loisirs, à compter du 1^{er} septembre 2014 et pour une durée d'un an.

Vote : 13 Pour

Tarifification des prestations périscolaires

Le Conseil Municipal fixe les tarifs des prestations périscolaires en respectant les directives de la Caisse d'Allocations Familiales et du Conseil Général, à compter du 1^{er} septembre 2014, comme suit :

	QF < 680	680 < QF < 1 100	QF > 1 100
Accueil du matin (7h30 à 8h20)	1,00 €	1,10 €	1,20 €
Accueil du midi sans repas (11h30 à 12h30)	1,00 €	1,10 €	1,20 €
Accueil du midi avec repas (11h30 à 13h20)	5,10 €	5,50 €	5,90 €
Goûter	0,50 €	0,50 €	0,50 €
Accueil du soir (16h30 à 18h15)	1,50 €	1,60 €	1,70 €
TAP (Vendredi de 13h30 à 16h30)		Gratuit	

Vote : 13 Pour

Modification du temps de travail de deux adjoints d'animation

Compte tenu de la modification des jours et heures d'enseignement suite aux nouveaux rythmes scolaires, et notamment l'ajout du mercredi matin, il est décidé de modifier la durée hebdomadaire de deux adjoints d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet et de porter leur temps de service hebdomadaire à 26 h 04 au lieu de 24 h 19 auparavant.

Vote : 13 Pour

Mise à disposition du personnel communal

Le Conseil Municipal charge le Maire de signer une convention de mise à disposition de personnel avec la Ligue FOL 70 pour deux adjoints d'animation, après avis de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de Haute-Saône.

Vote : 13 Pour

Convention de partenariat avec la commune de Quincey et la Ligue FOL 70 pour l'accueil de loisirs du mercredi

Le projet de convention de partenariat entre les communes de Frotey-lès-Vesoul et Quincey et la Ligue FOL 70 présenté par le Maire et ayant pour but d'assurer le transport et l'accueil de loisirs du mercredi après-midi aux enfants de Frotey-lès-Vesoul, pour l'année scolaire 2014-2015 est approuvé.

Vote : 13 Pour

Micro-crèche - Tarification modulée

Afin d'être en conformité avec l'article 6 de la convention d'objectifs et de financement signée avec la CAF de Haute-Saône le 16 janvier 2014, le Conseil Municipal décide d'établir la tarification horaire modulée à compter du 1^{er} septembre 2014, comme suit :

Tarification modulée micro-crèche « Les P'tits Sabots »				
	Revenus	Inférieurs à	Ne dépassant pas	Supérieurs à
Enfants à charge	1 enfant	21 100 €	46 888 €	46 888 €
	2 enfants	24 293 €	53 984 €	53 984 €
	3 enfants	28 125 €	62 499 €	62 499 €
	Au-delà de 3 enfants	+ 3 832 €	+ 8 515 €	+ 8 515 €
	Coût horaire	6.96 €	7.00 €	7.04 €

Vote : 13 Pour

Convention pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télé relève en hauteur avec GrDF

GrDF modernise le réseau avec l'installation de compteurs gaz communicants. La commune soutient ce projet d'efficacité énergétique en acceptant d'héberger des concentrateurs sur les points hauts. Les termes de la convention de partenariat sont approuvés par le Conseil Municipal.

Vote : 13 Pour

Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

Il est décidé de mettre en place la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité à la Préfecture. Le Maire est autorisé à signer le contrat de souscription avec le prestataire retenu.

Vote : 13 Pour

Demande de subvention au profit de l'Association Départementale des Piégeurs Agréés

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention 50 € à l'Association Départementale des Piégeurs Agréés de Haute-Saône.

Vote : 13 Pour

Encaissement d'un chèque

Le maire est autorisé à recevoir et à transmettre au comptable du Trésor pour encaissement, un chèque d'un montant de 1 000 € émis par un ancien habitant pour don à la commune destiné essentiellement à l'entretien de l'église.

Vote : 13 Pour

La séance est levée à 22h.

Fait à Frotey-lès-Vesoul, le 4 Septembre 2014.

Le Maire,
Jean-Marie SCHIBER

